

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

La couverture, le sommaire et les pages d'annonces  
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue.

LA

# SEM AINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

Le denier des ouvriers de la vigne du Seigneur

« Le royaume des cieux est semblable à un homme, père de famille, qui sortit dès le point du jour, afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Or, étant convenu avec les ouvriers de leur donner un denier par jour, il les envoya à sa vigne. » S. Matthieu.

Ce père de famille, dit saint Jérôme, représente Dieu. La vigne, observe saint Augustin, est la figure de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut et dans laquelle nous devons tous travailler, en pratiquant les devoirs d'un vrai chrétien. La récompense figurée par le denier, est la béatitude éternelle, le paradis auquel l'homme a droit non par lui-même, mais parce qu'il lui a été promis par Dieu, s'il accomplit des œuvres saintes et méritoires.

Que font la plupart des hommes pour mériter cette récompense ? Beaucoup ne font presque rien, un certain nombre ne font rien du tout, et plusieurs font beaucoup pour ne pas la mériter. On travaille seulement pour un monde qui passe, on se fatigue et on s'impose des sacrifices pénibles pour le diable, pour se ménager une éternité d'inexprimables tourments, et on ne fait rien pour gagner le ciel, séjour d'un bonheur parfait et éternel. N'est-ce pas là la plus insigne des folies ?

---

Théologie populaire

*De l'Unité et de la Trinité de Dieu*

*Unité* signifie un seul, *Trinité* signifie trois dans un seul. Ainsi en Dieu, l'Unité est dans la Trinité, et la Trinité dans l'Unité, puisqu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, comme nous allons le voir.

Est-ce qu'il n'y a qu'un Dieu ?

Oui, il n'y a qu'un Dieu.

Le Deutéronome, VI, 4, dit expressément : « Le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur », et saint Paul dans son Epître aux Ephésiens, IV. 5, affirme la même chose dans les termes suivants : « Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, et qu'un baptême. »

Pourquoi ne peut-il y avoir qu'un Dieu ?

Il ne peut y avoir qu'un Dieu, parceque Dieu, étant l'Être suprême et infini, ne peut pas avoir d'égal.

L'Être suprême est celui qui est au-dessus de tous les autres et dont toutes les perfections sont sans bornes. Deux êtres sont égaux quand l'un possède toutes les propriétés et tous les avantages de l'autre. Deux plumes sont égales quand elles sont aussi belles et écrivent aussi bien l'une que l'autre ; deux mécanismes sont égaux quand ils ont la même force ; deux enfants sont égaux en classe quand, à la fin du mois ou de l'année, ils ont exactement le même nombre de points.

Mais il ne peut y avoir deux généraux en chef dans une armée, deux présidents dans une république, deux gouverneurs dans une province, deux curés dans une paroisse, à moins qu'ils ne soient nommés conjointement, et alors ils sont sur un pied d'égalité, jouissent de pouvoirs égaux et l'un n'est pas plus général, président, gouverneur, ou curé en chef que l'autre.

Dieu ne peut partager son pouvoir avec personne, parcequ'il cesserait, par le fait même, d'être au-dessus de tous les autres, et qu'il ne serait plus l'Être suprême et infini s'il avait un égal. Il ne fait que prêter le pouvoir dont jouissent certains hommes. Par conséquent, tout pouvoir et toute autorité viennent de Dieu, de telle sorte que nous désobéissons à Dieu lui-même quand nous désobéissons à nos parents ou à nos supérieurs ecclésiastiques ou civils.

Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

Il y a en Dieu trois personnes divines, réellement distinctes entre elles et égales en toutes choses : le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

Les trois personnes divines sont réellement distinctes l'une de l'autre, et ne peuvent être confondues ensemble sans blesser la foi. Elles sont distinctes, non pas à raison de leur *essence*, qui est la même, mais à raison de leurs *propriétés* particulières, c'est-à-dire, à raison de leur manière d'être dans l'unité de la nature divine. Ainsi, ce qui distingue le Père, c'est qu'il n'est pas engendré ; le Fils, c'est qu'il est engendré du Père ; le Saint-Esprit, c'est qu'il procède du Père et du Fils.

Les appellations de Père et de Fils ne signifient pas, comme dans le langage ordinaire, que la première personne est plus âgée que la seconde. Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit n'ont pas eu de commencement; par conséquent l'un n'a pu exister avant l'autre, et ne peut être plus ou moins âgé que l'autre.

Nous constatons dans l'ordre naturel même que deux choses peuvent commencer à exister en même temps, et que l'une cependant est la cause de l'autre. Ainsi le feu est bien la cause de la chaleur, et néanmoins la chaleur et le feu originent au même moment.

Bien que nous ne puissions pas comprendre ce mystère d'un seul Dieu en trois personnes, nous devons le croire, parceque Dieu nous l'enseigne dans la Sainte Ecriture.

#### Les deux écoles des Frères de Saint-Roch de Québec

La grande paroisse de Saint-Roch de Québec possède deux écoles dirigées par les Frères: l'école du Sacré-Cœur, rue des Fossés, construite sous le règne de M. le curé Charest, et l'école Saint-Roch, rue Saint-François, construite sous le règne du curé actuel, M. l'abbé Bélanger. Ces deux écoles appartiennent à la Fabrique de Saint-Roch de Québec, et sont administrées par le curé, qui perçoit le mensuel, mais qui est tenu, en même temps, de pourvoir aux dépenses nécessitées par le chauffage, les réparations, etc.

La somme allouée aux Frères, qui sont au nombre de 21, est de 2,200 piastres. Les élèves sont au nombre de 1300, et doivent payer 2.50 piastres par année. Sur ce nombre plus d'un tiers ne donne rien du tout. L'octroi du gouvernement et des commissaires est de 4,200 piastres, et les dépenses annuelles atteignent le chiffre de 6,000 piastres.

La nouvelle taxe de l'eau imposée par la Corporation est de 400 piastres.

#### Les dangers d'une certaine presse

« D'après des renseignements sûrs, nous avons acquis la certitude qu'au cours des dernières années, la presse quotidienne dite neutre et la presse antireligieuse ont trouvé accès dans beaucoup de paroisses. Il y a là un danger grave. Sans parler de l'hostilité et de la haine qui se font jour dans les feuilles

ouvertement impies, des journaux qui se donnent l'apparence d'une certaine impartialité, mais qui en même temps font appel aux passions par des histoires piquantes, des annonces louches, des romans immoraux, et flattent ainsi les mauvais instincts, ne peuvent être qu'extrêmement pernicieux.

« Cette presse est l'ennemi qui sème sans cesse une multiple ivraie dans le champ du Seigneur. Elle constitue une puissance qui détruit à mesure ce que le ministère pastoral s'efforce péniblement d'édifier. En outre, elle fait un tort considérable à ces journaux qui ont été fondés au prix de grands sacrifices pour représenter et défendre les principes catholiques, et qui ont rempli leur mission avec courage et persévérance dans la lutte pour les droits et les libertés de l'Eglise.

« En appelant sur ce point l'attention du vénérable clergé, je m'en remets à lui pour examiner en conférence, dans des réunions spéciales, en s'aidant du concours de laïques judicieux ou de comités déjà organisés, comment on pourrait empêcher la diffusion de la mauvaise presse et répandre de plus en plus les organes catholiques dans nos paroisses. »

Ces remarques sont de l'évêque de Mayence. Il ne fait guère de différence comme on le voit, entre la presse *antireligieuse* et la presse dite *neutre*. Ces deux genres ont leurs représentants dans la presse canadienne-française, le dernier surtout. Les journaux qui oublient ainsi leur dignité et leur devoir, sont-ils nombreux parmi nous ? Sans donner des chiffres, les archevêques et évêques de la province civile de Québec en ont précisé suffisamment le nombre dans leur Lettre Pastorale collective, du 29 septembre 1892 : « Nous ne pouvons nous empêcher, disent-ils, d'exprimer Notre regret profond de voir que dans le journalisme—à quelques nobles exceptions près—il y a absence presque complète de tout contrôle et de toute surveillance exigée par la morale chrétienne. » Un journal peut donc être édité ou rédigé par un catholique et ne pas être un véritable journal catholique ! Evidemment. La dénonciation de la presse antireligieuse ou dite neutre restreint-elle la liberté de la presse ? La liberté, non ; la licence, oui. Que faut-il penser des catholiques qui n'ont d'encouragements que pour cette presse ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils sont à plaindre. Est-il contraire à la charité chrétienne de désirer la disparition de cette presse ? C'est la prétention de ceux pour qui, dans cet ordre de choses, le bien et le mal semblent chose indifférente, ou qui raisonnent au rebours du bon sens.

---

 La Saint Thomas d'Aquin
 

---

Le Grand Séminaire de Québec a célébré cette année la fête du glorieux patron des écoles catholiques par une séance théologico-littéraire, à laquelle assistaient, à part les séminaristes eux-mêmes, Mgr le Supérieur, plusieurs prêtres de la maison et les élèves des hautes classes du Petit Séminaire.

M. l'abbé A.-J. McDougall, du diocèse de Charlottetown et élève de 3<sup>e</sup> année, chargé d'exposer les preuves de la doctrine catholique sur la confession auriculaire et de venger ce dogme contre les attaques du protestantisme et de l'incrédulité, s'est acquitté de sa tâche avec une clarté d'expression et une force de raisonnement qui lui ont conquis tous les suffrages. Il a parlé en anglais, mais son travail n'en a pas été moins goûté. Nous avons surtout remarqué la manière habile et convaincante avec laquelle il a su développer l'argument de prescription et fait voir toute l'absurdité qu'il y a à prétendre que la confession est d'invention humaine. Quel est l'homme qui eût pu jamais faire accepter par des nations entières une pratique aussi pénible et aussi humiliante pour la nature humaine ?

Après M. McDougall est venu M. l'abbé Roy, élève de 1<sup>ère</sup> année. M. Roy n'a pas été moins heureux que son confrère dans l'exposé et la défense du dogme fondamental de la résurrection de Notre-Seigneur. On sait tous les efforts tentés par les rationalistes modernes, en particulier par Renan, pour expliquer par des causes naturelles ou plutôt pour anéantir ce fait miraculeux. M. Roy a passé en revue tous les systèmes et dans un style clair, rapide et lumineux il en a montré toute l'inanité.

Ces deux jeunes théologiens méritent des félicitations. Ils ont fait preuve d'études sérieuses, et leurs travaux étaient bien de nature à honorer la mémoire de l'Ange de l'Ecole.

Mgr Pâquet a clos la séance par quelques paroles de remerciements et d'encouragement.

---

 A travers les Journaux
 

---

Le *National* du 3 mars, a publié un article intitulé : *La fin d'une Légende*, dont l'esprit anticlérical ne laisse rien à désirer, et fait songer à la fable : *Le Serpent et la Lime*. Pour aujourd'hui, contentons-nous de rappeler la morale de cette fable : « Ceci s'adresse à vous, esprits du dernier ordre, qui n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre : vous vous tourmentez vainement. Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages sur tant de

beaux ouvrages ? Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant.»

L'*Union Libérale* du 11 mars, a publié un article bien pensé et bien écrit contre le conseil municipal de Québec, qui vient de doubler la taxe de l'eau imposée aux communautés religieuses.

Le même numéro, à propos d'une séance académique au séminaire de Québec, donne, sur plusieurs points, une expression d'opinion qui ne sera pas du goût de ceux qui s'égosillent à crier que tout est détestable dans nos maisons d'éducation.

#### Les employés civils du gouvernement fédéral

D'après les documents officiels, les employés civils du gouvernement fédéral sont au nombre de 4,528, savoir : 3,739 anglais et 789 canadiens français. Cependant si la représentation dans le service civil était basée sur la population respective de chaque élément, les canadiens-français devraient compter environ 1,500 employés. Il est à peine nécessaire d'ajouter que les gros salaires ne sont que par exception le lot de la minorité.

C'est à titre de renseignement que nous donnons ces détails. Toutefois, sans exagérer l'importance de cette question du patronage, nous ne pouvons nous empêcher de regretter une disproportion aussi considérable, mais qui n'a pas lieu d'étonner. Pendant que les canadiens-français s'amuse à se prendre aux cheveux, les anglais, toujours pratiques, visent les sièges vacants et s'installent à qui mieux mieux.

#### Le Bill du Home Rule

Voici les grandes lignes du projet de Home Rule, présenté à la Chambre des Communes par M. Gladstone :

1<sup>o</sup> Création d'un parlement irlandais, composé d'un Conseil législatif et d'une Assemblée législative.

Le parlement irlandais jouira du pouvoir de faire des lois pour assurer l'ordre et la paix dans toutes les questions qui intéressent *exclusivement* l'Irlande.

Les affaires soustraites à sa compétence sont : les traités de paix et d'alliance, les relations internationales, les affaires de haute trahison, le droit de battre monnaie, de conclure des traités de commerce, et toutes les questions intéressant la liberté de conscience et la liberté individuelle.

2° Le Conseil sera composé de 48 membres élus pour 8 ans par les citoyens payant 100 piastres d'impôts, et ne pourra être modifié par le Parlement irlandais. Dans le cas de conflit entre le Conseil et l'Assemblée législative sur un projet de loi, les deux Assemblées pourront être réunies en une seule pour régler définitivement le sort du projet en question.

3° L'Assemblée législative se composera de 103 membres, élus pour 5 ans dans les mêmes conditions qu'à présent. Ces députés ne pourront siéger au parlement impérial.

4° Les deux Assemblées se réuniront le premier mardi de septembre.

5° Le vice-roi d'Irlande sera nommé tous les 6 ans, par décret royal. Il sera aidé par un conseil exécutif ou privé, chargé de l'expédition des affaires courantes, et ses attributions politiques actuelles seront supprimées. La Couronne lui délèguera le droit de veto, qu'il ne pourra exercer que sur l'avis de son conseil exécutif.

6° Les magistrats des assises seront inamovibles. Deux des Juges de l'Échiquier seront nommés pour 6 ans, et chargés des questions financières d'intérêt impérial. Les autres juges seront nommés comme à présent.

7° La police locale sera sous le contrôle de l'autorité irlandaise.

8° L'Irlande continuera d'être représentée au Parlement impérial par 81 membres au lieu de 103, c'est-à-dire proportionnellement au chiffre des électeurs. Ces 81 membres ne pourront en même temps faire partie du Parlement irlandais, et ne pourront voter sur toute motion s'appliquant exclusivement à l'Angleterre, et sur toutes les questions de taxes, excepté lorsqu'il s'agira des affaires impériales.

La part contributive de l'Irlande dans les dépenses impériales sera de 4 à 5% sur les dépenses totales. Ce qui fera un peu plus de 2 millions à payer.

---

ERNEST RENAN

SA MÉTHODE

VI

(Suite)

C'est donc vainement que l'on chercherait dans la méthode du critique français ces moyens compliqués et violents qui font de l'exégèse allemande un tour de force perpétuel et comme une gageure insensée contre les notions les plus claires de la raison



et du bon sens (1). Il a donné la préférence aux procédés les plus simples.

Venu après Ewald, Paulus et Strauss, Ernest Renan a écrit, à son tour, sur un mode nouveau, l'histoire des *Origines du Christianisme* (2). Il l'a expurgée de tout le divin (3) qu'elle contenait et ravalée au rang des histoires humaines.

La méthode rationnelle demandait, paraît-il, cela. Car le premier principe de la méthode rationnelle, selon Renan, est celui-ci : Tout est d'une même couleur dans le monde. Rien ne détonne dans l'univers. Point de bigarrure ni de disparate dans l'œuvre que contemplant nos yeux. Tout ce qui arrive est le produit de la libre activité de l'homme et de la fatalité des choses. Dans la trame serrée des faits qui composent l'histoire, il n'y a point de place pour une action particulière de la Divinité, venant s'insérer dans le tissu des événements humains. Le surnaturel particulier, le miracle, la prophétie sont des croyances d'un autre âge, légendes pieuses qui impliquent toujours crédulité ou imposture.

Le principe posé, on en voit d'avance l'application. Elle est simple comme le principe lui-même.

Renan écrit l'histoire des *Origines du Christianisme*, nos textes sacrés sous les yeux. Toutes les fois qu'ils relatent un fait naturel, les textes sont tenus pour authentiques. Quand le fait relaté est surnaturel, l'historien s'efforce, « par des approximations délicates », de le ramener à des proportions naturelles. S'il arrive que le fait surnaturel, soit irréductible, il est purement et simplement supprimé. Le texte alors est réputé légendaire. Vous en demandez, sans doute, la raison ? Mais, bonnes gens, répond le critique, c'est parce qu'il contient une légende.

Et voilà pourquoi, Monsieur, votre fille est muette.

(1) Il va sans le dire que nous n'avons en vue, dans notre étude, que cette critique rationaliste à outrance, qui a commencé et qui poursuit, en Allemagne, avec un extraordinaire acharnement, son œuvre destructive de toute foi et de toute croyance surnaturelles. L'Allemagne compte dans les rangs des catholiques, comme parmi les protestants, d'éminents critiques qui, au nom de la science et de la raison, défendent victorieusement la foi chrétienne et la croyance au surnaturel contre tous les vains et fragiles systèmes que le même jour voit éclore et mourir.

(2) La *Vie de Jésus* a paru la première. Puis, *Les Apôtres, Saint Paul, L'Antre-Christ. Les Évangiles, L'Église chrétienne, Marc-Aurèle. L'Histoire du Peuple d'Israël* complète la série. Trois volumes ont paru. Le quatrième, achevé à la mort de Renan, sera bientôt livré au public.

(3) Par le divin nous entendons ici le surnaturel. Le souci d'être exact nous oblige à faire cette remarque. Car Renan qui nie Dieu—l'explique qui pourra—admet cependant le divin dans l'humanité.

L'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive.

Molière avait trouvé cela, plus de deux siècles avant Renan. Et je soupçonne fort qu'on s'en doutait, parmi les humains, dans les siècles qui ont précédé celui de Molière.

Les mythologues et les symbolistes d'Allemagne, qui suent sang et eau pour expliquer, d'une façon naturelle, les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, n'échappent pas toujours au ridicule et touchent souvent au grotesque. Ernest Renan ne se donne point tant de mal, mais, de bonne foi, vous paraît-il moins risible ?

La méthode du critique français est assurément de toutes la plus commode.

Est-elle rationnelle ?

Il est évident que cette méthode est rationnelle à une condition, à la condition que la raison condamne le surnaturel et qu'elle prononce son exclusion définitive de l'histoire.

Renan déclare que c'est fait, que la sentence est rendue et qu'elle est sans appel.

L'a-t il jamais prouvé ?

Nous avons lu et relu Ernest Renan. Son œuvre est là tout entière sous nos yeux. Nous avons apporté à cette étude toute l'attention et tout le soin que méritent de telles et si hautes questions qui dominent le monde, partagent l'humanité, décident de la direction même de la vie et finalement de l'éternité.

L'affirmation est partout. Elle se répète sur tous les tons, même sur le ton tranchant qui, chez les autres, déplaisait si fort à Ernest Renan; elle prend toutes les formes, légère et caustique que l'on aime en France, jusqu'à la forme plus grave et plus austère des savants d'outre-Rhin.

La preuve n'apparaît nulle part.

« Le miracle est inadmissible ». « Les miracles sont de ces choses qui n'arrivent jamais ». « Nous ne croyons pas au miracle comme nous ne croyons pas aux revenants, au diable, à la sorcellerie, à l'astrologie ». « Il n'arrive de miracles que dans les temps et les pays où l'on y croit, et devant des personnes disposées à y croire ». « Il n'y a pas eu jusqu'ici de miracle constaté ». « Aucun fait ne prouve qu'il y ait une force supérieure à l'homme, intervenant par des actions particulières dans le tissu des phénomènes du monde ». « Un événement donné pour miraculeux est nécessairement légendaire ». « Il n'y a pas de surnaturel ».

Renan se tient pour satisfait ; et il s'étonne que nous ne le soyons point nous-mêmes. Ce sceptique, qui a semé ses innombrables écrits de *peut-être* à remplir des in-octavo, n'a jamais hésité un moment à croire que tout était dit, quand il avait dit. Il n'y a pas d'exemple d'un homme hypnotisé à ce point par ce qu'il affirme.

C'est en vain que les croyants opposeraient à l'affirmation hautaine et gratuite de l'académicien le fait même du Christianisme surnaturel, d'après eux, dans ses origines, dans son établissement, dans sa propagation et jusque dans la perpétuité de son existence. Le critique aurait bientôt fait de répondre, avec une admirable quiétude d'esprit, que, si l'on acceptait le Christianisme tel que les croyants le présentent, il y aurait un surnaturel. Or, il n'y a pas de surnaturel.

Vous ne ferez point sortir Ernest Renan de là. C'est même tout le mérite et l'incontestable originalité de sa méthode. L'ex-séminariste a accompli ce tour de force de jeter le Christianisme par terre, sans même le toucher du doigt.

Se plaçant, non point précisément sur le terrain philosophique, qu'il ne sent pas assez ferme pour lui, où se discute sereinement, sans fracas, la possibilité ou la non-possibilité du surnaturel ; mais de préférence sur le terrain de l'histoire où se débat, au grand jour, la question de l'existence ou de la non-existence du surnaturel, le critique tranche hardiment la question en dehors du Christianisme ; puis, quand le Christianisme se présente, ses titres à la main, il lui oppose gravement une fin de non-recevoir. C'est fait, dit-il, le débat est clos, la sentence est rendue, il n'y a pas de surnaturel.

C'est à ne le point croire.

Plusieurs, abusés par le ton doctoral et bonhomme tout ensemble du nouveau prophète, éblouis par les faux mirages de la phrase brillante, miroitante, étincelante parfois de l'académicien, étourdis par tous ces grands mois d'exégèse, de philologie comparée, de critique pure ou de critique historique, de méthode rationnelle et de science positive, qui reviennent si souvent sous la plume d'Ernest Renan, se persuadent volontiers que l'histoire des *Origines du Christianisme* a été entreprise pour démontrer que le Christianisme n'est pas un fait surnaturel, attendu que ce fait s'explique naturellement.

Que ceux-là se détrompent, Renan n'a jamais discuté le Christianisme, en tant qu'il est un fait surnaturel. Il a jugé même la question indigne de tout examen.

Est-ce qu'on discute, entre gens sérieux, sur l'existence mythologique des sirènes et des centaures ? S'attarde-t-on à rompre des lances avec l'astrologie pour lui prouver clair comme le jour qu'à aucune époque de l'histoire les astres n'ont eu une influence appréciable sur la marche des événements humains ? Peut-il venir seulement à la pensée d'un homme jouissant de son bon sens d'établir par une longue série de preuves que les farfadets et les revenants n'ont jamais existé que dans l'imagination tourmentée de nos pères ?

Pourquoi traiter d'autre façon le surnaturel chrétien ?

Il est vrai que le Christianisme, vieux comme le monde, a été amené à sa perfection par les mains mêmes du Fils de Dieu, pour emprunter le langage de Bossuet, en des temps qui n'avaient rien de mythologique ; qu'il a compté dans le cours des siècles et qu'il compte aujourd'hui encore quelques partisans de plus que l'astrologie et d'une autre envergure, et que, même après la disparition des farfadets et des revenants, il fait assez bonne figure dans le monde.

Plus heureux que les farfadets et les revenants, que l'astrologie, que les sirènes et les centaures, le Christianisme est là, vivant en plein soleil, debout sur les monuments immortels qui le portent, montrant à tous ses titres, que tous peuvent examiner.

Ce n'est pas Renan qui les examinera. Il s'attache à son *a priori* comme un mollusque à sa roche. Le Christianisme, après dix-neuf siècles, élève encore des prétentions au surnaturel ! Devant chacune de ces prétentions, le critique, qui ne répugne pas aux moyens commodes, se contente de poser, non sans un narquois sourire, la question préalable.

C'est la méthode de Gavroche toujours cher à Renan. Les arguments gouailleurs de Gavroche peuvent bien satisfaire quelques habitués des boulevards. Nous, qui sommes de la province, il nous font seulement sourire, et nous n'estimons pas, ayant appris la philosophie à bonne école, qu'il faille en tenir compte.

Bref, pour un bon esprit—Renan dirait : « pour un esprit philosophique, scientifique... » ; outre que c'est d'un français douteux, cela vous a un air de pédantisme qui ne saurait nous plaire ; nous aimons mieux la belle langue, si simple et si nette, de nos pères—pour un bon esprit, il n'y a que deux façons rationnelles, et par conséquent loyales et honnêtes, d'attaquer le surnaturel :

Ou bien, il faut se placer sur le terrain de la critique pure, et démontrer, à l'aide de la seule raison, que la notion même du surnaturel particulier : miracle ou prophétie, est irrationnelle.

Ou bien, il faut descendre sur le terrain de la critique historique, et, par la discussion des textes, des récits, des documents que les siècles transmettent aux siècles et qui forment les annales du genre humain, établir que le surnaturel n'existe pas, c'est-à-dire que, dans le champ immense de l'histoire, il n'y a pas un seul monument authentique sur lequel il se puisse appuyer.

Le domaine de la critique pure est le monde des idées. Elle les examine, elle les compare, elle les juge ; et, quand elle a acquis la certitude que l'idée d'une chose est absurde, contradictoire, en opposition avec les principes premiers de la raison, elle décide que la chose n'existe pas, attendu qu'elle ne peut pas exister. Sa sentence est absolue et sans appel.

Le domaine de la critique historique est l'ensemble des textes, des récits, des documents qui prétendent à l'honneur de l'histoire. Elle les examine, elle les compare, elle les juge ; et, quand elle solidement établi qu'un texte, un récit, un document n'est digne d'aucune créance, elle déclare que les faits qui y sont contenus n'existent pas, non point parce qu'ils ne peuvent pas exister, mais parce que rien ne prouve qu'ils existent.

(A suivre.)

#### A travers le monde des nouvelles

*Québec.*—Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 19 ; à Saint-Pierre, I. O., le 21 ; à l'Ancienne Lorette, le 23 ; à Sainte-Julie, le 25.—M. l'abbé H. Gagnon curé de la Sainte-Famille, I. O. a célébré ses noces d'argent, le 9 du mois courant. Nos meilleurs souhaits.—Les Sœurs du Bon-Pasteur ont fait, la semaine dernière, une excellente collecte dans les paroisses du Cap-Santé et de Sainte-Jeanne.—Il paraîtra sous peu, une brochure intitulée : « Lettre ouverte aux Auteurs anonymes de Ruines Cléricales. » Prix 10 centins. S'adresser à M. E. Demers, librairie, 1611, rue Notre-Dame, Montréal.—Distributions à profusion les contre-poisons.

*France.*—S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, est décédé la semaine dernière. Né à Paris en 1814, il commença d'abord par étudier le droit, se fit recevoir avocat et devint secrétaire de M. de Courcelles, ambassadeur à Rome. Après être entré dans l'état ecclésiastique, il fut successivement supérieur du Petit Séminaire d'Orléans, puis de celui de Paris, auditeur de Rote, évêque de Marseille en 1866, archevêque de Rennes en 1878, et crée cardinal en 1886.